



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale**

Montreuil, le 30 janvier 2017

**Avec FO, je revendique la
réouverture immédiate
de négociations
salariales :
8% d'augmentation du
point d'indice et 50 points
d'indice en rattrapage des
pertes de salaires
cumulées !**



6 – 8, rue Gaston Lauriau
93 513 MONTREUIL CEDEX
Email : spaseen@fo-fneconf.fr
Site : <http://www.spaseenfo.fr>

PPCR : La vérité des prix

Les traitements de janvier ont été versés sur les comptes de chacun et les arrêtés de reclassement ont été remis aux agents au cours du même mois. Force est de constater, qu'encore une fois, FO avait raison...

Quand une augmentation PPCR fait une baisse de salaire...

Exemple d'un SAENES CS 8^e échelon. Il est reclassé au 1^{er} janvier au 7^e échelon de la nouvelle grille avec une perte d'un 1/3 de son ancienneté qu'il devra donc reconstituer... Résultat conjugué de PPCR et de la hausse des cotisations pension civile, le collègue touche moins en janvier 2017 qu'en décembre 2016...

Pour un collègue catégorie C : si la hausse est de 14 points pour les plus chanceux, elle n'est que de 4 points pour la majorité. Or, dans tous les cas, la « hausse » prend en compte le transfert de l'équivalent de 4 points d'indemnitaire en indiciaire. Ce qui, comme FO l'a toujours expliqué, ne rajoute rien sur le bas de la fiche de paye !

L'effet pervers de PPCR est à plusieurs bandes !

Autre exemple : une collègue Adjointe a obtenu la liste d'aptitude de SAENES en 2016. Elle est reclassée au 1^{er} septembre en catégorie B à l'indice 406. PPCR la reclasse à 413 au 1^{er} janvier. Si elle était restée AAP1, elle serait partie en 2021 à la retraite à l'indice 450. Elle partira en 2021, en tant que SAENES, à l'indice 441... soit 9 points d'indice en moins. Soit une perte de 40€ par mois à la retraite !

Quant aux Attachés, il faut, dans la nouvelle grille PPCR, 10 ans pour obtenir 122 points de plus... contre 131 dans l'ancienne grille... Cherchez l'erreur !

Les collègues qui ont pu bénéficier de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) s'en voient désormais tous automatiquement écartés.

Quant à la revalorisation du point d'indice de 0,6% en juillet puis de 0,6% au 1^{er} février 2017... ça fait au bout du compte 5 centimes de plus... soit quelques euros de plus sur le bulletin de salaire...

Les agents ne demandent pas la charité !

Où est la grille d'avenir promise par le gouvernement ?

Où sont les avancées promises par l'UNSA, la CFDT et la FSU signataires qui ont trahi les agents ?

Si FO n'a pas signé :

- **c'est parce que** nous avons fait ces projections où les agents sont perdants ;
- **c'est parce que** les annonces pour 2018, 2019, 2020 sont bâties sur du vent, des budgets et décisions qui pourront être remis en question ;
- **c'est parce que** PPCR signifie pour beaucoup une baisse d'un ou plusieurs échelons, donc une carrière à reconstituer et la fin des réductions d'ancienneté ;
- **c'est parce que** PPCR contient un volet Ressources humaines qui accompagne la destruction de nos emplois du service public.

FO ne s'est hélas jamais trompé dans ses analyses : PPCR, accompagné et soutenu par A&I-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNASUB-FSU, n'est pas la refonte ambitieuse de la grille indiciaire. PPCR est défavorable aux agents !

FO revendique au contraire une réelle augmentation des salaires et un droit à carrière dans laquelle promotion, avancement et passage d'échelon soient synonymes de forte progression indiciaire. C'est pour ces raisons que FO continue son combat contre PPCR !

Stop à l'austérité 